



Point no 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 121'500.- TTC pour l'aménagement du giratoire de la Brena

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Historique

Dans le cadre des travaux de l'autoroute A5 et plus particulièrement de la construction du nouveau giratoire du Grand Ruau, l'OFROU (Office Fédéral des Routes) a contacté la commune de Milvignes, afin de savoir si elle souhaitait profiter de la création de ce giratoire, situé sur son territoire, pour le personnaliser. Le Conseil communal a profité d'élargir ses réflexions et de revoir un éventuel aménagement du giratoire de la Brena ; ces deux giratoires représentent en effet une porte d'entrée dans notre commune.

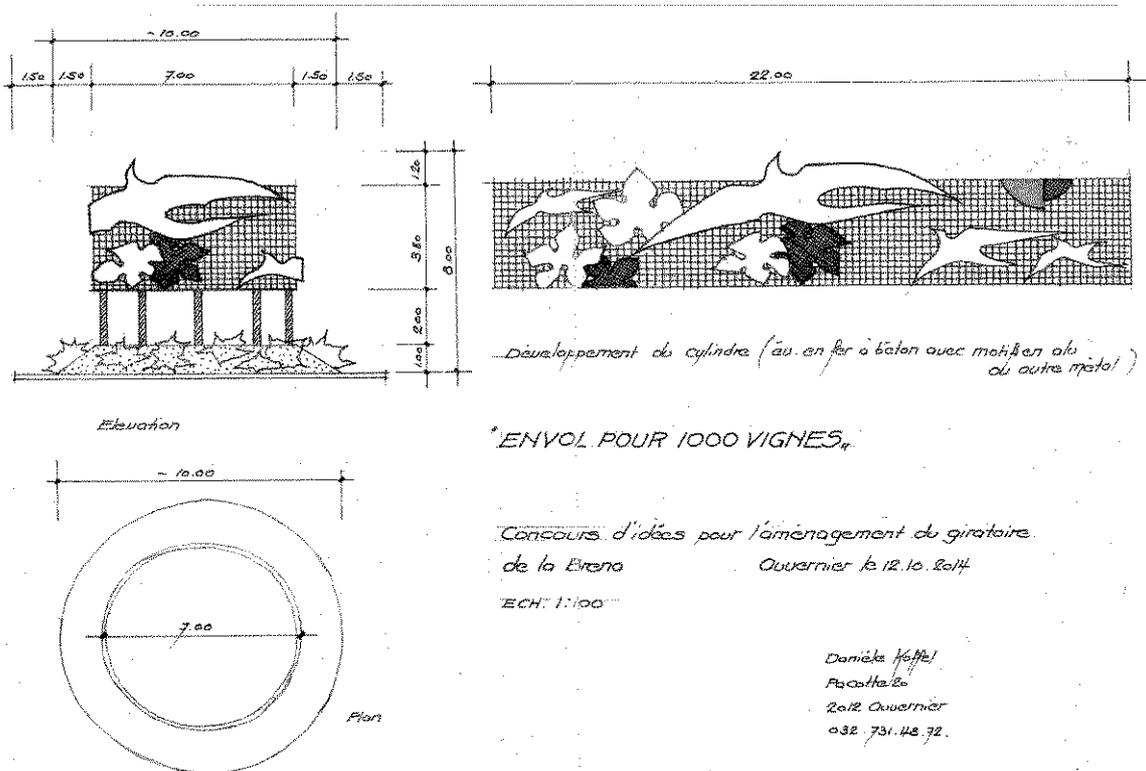
Le Conseil communal a alors décidé de lancer un concours d'idées. Pas besoin d'être architecte, ni paysagiste. Le concours était ouvert à toutes et à tous.

Huit projets, que les auteurs ont eu l'opportunité de présenter à la population, lors d'une séance publique, le 10 février 2015, ont été déposés. Les citoyens présents ont pu entendre l'exposé des artistes, leur poser des questions, puis se balader afin d'étudier de plus près les œuvres et finalement, ils ont fait part de leurs préférences en déposant une feuille-réponse dans une urne. La Commission technique, la Commission d'urbanisme et le Conseil communal se sont livrés au même exercice.

Projet retenu

Le projet retenu pour l'aménagement du giratoire de la Brena par les quatre instances mentionnées ci-dessus est l'œuvre de Mme Danièle Koffel d'Auvernier, intitulée « Envol pour Milvignes ». Elle est constituée d'une structure cylindrique en fer à béton d'un diamètre de 7 mètres avec des motifs d'oiseaux et de feuilles de vignes.

Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 121'500.- TTC pour l'aménagement du giratoire de la Brena



Coûts

Travaux de génie civil	CHF 23'500.-
Fourniture et pose d'une structure métallique (y.c. 6 socles)	CHF 73'000.-
Electricité	CHF 5'000.-
Honoraires de l'artiste	CHF 10'000.-
Divers et imprévus	CHF 10'000.-
Coût total	CHF 121'500.-

Incidences financières

Le budget 2016 du plan des investissements prévoit un crédit d'engagement du Conseil général d'un montant à hauteur de CHF 120'000.- sous le libellé "Milvignes - Giratoires". Fin mars, en lien avec le bouclage des comptes 2015, la planification des investissements a été revue dans le respect de l'enveloppe globale de CHF 2'171'000.- pour 2016. Cette révision a été validée par la Commission financière.

Lors de cette révision, le montant pour les giratoires a été augmenté à CHF 300'000.- et réparti sur deux ans (CHF 150'000.- en 2016 et CHF 150'000.- en 2017). Tous les éléments en lien avec la demande de crédit, objet de ce rapport n'étaient pas encore connus.

Le montant demandé dans les deux rapports, soit CHF 121'500.- pour le giratoire de la Brena et CHF 87'800.- pour le giratoire du Grand Ruau (participations déduites), représente un total de CHF 209'300.-. La différence de CHF 90'700.- reste disponible dans l'enveloppe globale pour d'éventuels futurs crédits non définis.

Ces travaux seront amortis à un taux de 5%, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement de 20 ans.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni sur les coûts administratifs.

Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2016 de CHF 2'171'000.-.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et persuadé que cette réalisation sera une porte d'entrée magnifique et originale sur le territoire de Milvignes, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 11 mai 2016

Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 121'500.- TTC pour l'aménagement du giratoire de la Brena

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 2 juin 2016,
vu le rapport du Conseil communal du 11 mai 2016,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

**Crédit
d'engagement**

Article premier :

Un crédit d'engagement de **CHF 121'500.- TTC** est accordé au Conseil communal pour pour l'aménagement du giratoire de la Brena.
Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 201606.01 et amortie au taux de 5 %.

**Autorisation
d'emprunter**

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

Ph. DuPasquier

M. Vida

Colombier, le 2 juin 2016